



BULLETIN D'INFORMATION

IVAO - Division France

Indicatif : **BI-FR-SO-0022/23 -P**

Date : 06/11/2023

Issu par le Département **Special Operations**

Contact : fr-specialops@ivao.aero

Objet : **Activation de la R65 lors de l'ouverture de LFKS APP.**

Validité : **Permanente.**

- La **R65** comme définie en annexe ci-dessous, est activable sur bulletin d'information temporaire ou de **manière systématique lorsque que Solenzara approche est ouverte**. *Ce document fait office d'activation de la R65 si elle est activée par l'ATC.*

- La **R65** est un espace aérien règlementé où la pénétration est soumise à clairance et contact radio obligatoire avec Solenzara approche sur **119.900**.

- La **R65** s'étend de la surface **SFC au FL195** sur l'ensemble de son secteur.

- La **R65** ne couvre pas le **champ de tir de DIANE** qui nécessite l'activation des **R66 pour être considéré comme actif**.

- La **R65 n'est activable que si Zara approche est ouverte**. Selon la LOA interne, si Zara est fermée, l'approche d'Ajaccio en a la charge. L'ouverture de l'approche d'Ajaccio ne permet pas l'activation de la R65.

- La **coordination avec les ATC adjacents sera primordiale pour la gestion du trafic aérien et des espaces respectifs**.

- **Tout membre souhaitant évoluer dans ces zones en tant que pilote ou ATC militaire, doit être inscrit sur la liste d'habilitation SO et, pour les pilotes disposer d'un plan de vol CAM dument rempli.**

Rappel : 2.3 - Il est interdit d'intercepter, escorter, interroger, prendre en chasse ou toute autre manœuvre de rapprochement sur un autre appareil, civil ou militaire, évoluant sur le réseau IVAO en dehors d'événements ou activités SO organisées par la division France et en dehors des zones et conditions décrites dans le SO Order.

La présente activation s'applique à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en Division France.

SIMULATION ONLY

ANNEXE I

Représentation de la R65

